



LISTE DES DELIBERATIONS

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT

Séance du Conseil municipal du 30 juin 2022

19 conseillers étaient présents :

Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu – Jean Sylvain Costerg - Anthony Destaing – Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz – Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Pascal Valentin.

6 conseillers étaient excusés avec pouvoir :

Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laurent Desbrini (pouvoir à Michel Genettaz) - Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Laëtitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Xavier Urbain (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Amélie Viallet (pouvoir à Sylviane Duchosal).

1 conseillère était excusée : Murielle Chenal.

3 conseillers étaient absents : Franck Chenal - Marie-Pierre Rebrassé - Robert Traissard.

* * * * *

A 18 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

1- Administration générale :

Administration générale

1 – Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal

..Le Conseil municipal approuve, à la majorité des suffrages exprimés (2 oppositions : Jacques Duc et le pouvoir d'Azélie Chenu), le procès-verbal du Conseil municipal du 02 juin 2022.

2 – Approbation du choix de délégataire, de la convention de délégation de service public et de la politique tarifaire du délégataire pour l'exploitation de la salle de spectacle d'Aime-la-Plagne

Corine Maironi-Gonthier et Isabelle Gostoli De Lima, intéressées au dossier, ne prennent pas part à la présente délibération. Le pouvoir de Laurent Desbrini, élu intéressé au dossier, n'a pas été pris en compte.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver :

- Le choix de l'Association Office de Tourisme de la Grande Plagne comme délégataire de service public pour l'exploitation de la salle de spectacle d'Aime-la-Plagne ;
- La convention de délégation de service public ;
- La politique tarifaire proposée pour la saison 2022.

Et autorise et mandate Michel Genettaz, Premier Adjoint, pour signer le présent contrat de délégation de service public avec l'association Office de Tourisme la Grande Plagne ainsi que tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre.

3 – Approbation de l'accord-cadre pour la fourniture de repas aux trois restaurants scolaires de la commune

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'accord-cadre à passer avec la société SAS API RESTAURATION, 384 rue du Général de Gaulle – 59 370 MONS EN BAROEUL (la cuisine centrale est située à DOMENE 38420).

Le prix de vente du repas est fixé à 3.19 € HT soit 3.36 € T.T.C (TVA à 5.5 %).

4 – Contrat de gestion de la borne électrique avec la société Freshmile

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le contrat à intervenir avec FRESHMILE pour la gestion de la borne électrique située sur le parking de l'amphithéâtre.

5 – Modification de l'autorisation de programme relative à l'opération « services publics et accès front de neige Plagne Montalbert »

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le montant de l'autorisation de programme susvisée pour 860 800 € TTC et approuve, au titre de l'année 2022, l'affectation des crédits de paiement proposés que les crédits budgétaires qui seront inscrits au chapitre 23, compte 2313 de chaque budget concerné par les crédits de paiement votés.

Station de Plagne Montalbert	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Montant des crédits de paiement (TTC)	
SERVICES PUBLICS ET ACCES FRONT DE NEIGE MONTALBERT (Extension garderie, création de sanitaires publics, d'un ascenseur, d'un distributeur de billets, et local SAP)	860 800,00	CP 2021	CP 2022*
Crédits affectés	860 800,00	15 720,84	845 079,16

*dont 51 235 € de RAR 21

* dont 793 844,16 € de crédits nouveaux 22

6 – Décision modificative n°1 au budget principal

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au budget principal, qui prévoit :

En fonctionnement, la décision modificative s'équilibre à 338 183 € en dépenses et recettes via :

- Un prélèvement de 71 000€ sur les dépenses imprévues pour faire face aux réévaluations de prix liées au contexte économique. Compte-tenu du caractère imprévisible de ces hausses, celles-ci n'ont pas été prévues au budget primitif ;
- Une prise en compte de l'évaluation de chiffre d'affaires de la SAP sur la base de la saison 18/19, et réévaluation des produits de taxes et redevances RM en ce sens ;
- Une prise en compte du produit de fiscalité notifié.

En investissement, la décision modificative s'équilibre à 447 983 € via :

- Des crédits supplémentaires alloués à l'opération de Montalbert (modification de l'autorisation de programme et création de locaux annexes superette) ;
- Des crédits supplémentaires alloués aux premières échéances dues pour l'emprunt d'1,5M réalisé plus tôt que prévu dans l'année (1 échéance prévue au budget primitif) ;
- Le financement par un virement supplémentaire de la section de fonctionnement et une ponction sur l'enveloppe de provisions pour travaux.

7 – Extinction d'une créance au budget eau & assainissement

.. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'admission en créances éteintes de l'ensemble des titres de recettes repris dans les bordereaux de situation n°3192890549 et 3192890896 établis le 13 décembre 2021, pour la répartition détaillée ci-dessus étant précisé que ces opérations feront l'objet d'un mandat au chapitre 65 de leur budget respectif.

8 – Modification de la composition de 2 commissions suite à démissions

..Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents pour procéder à cette désignation par un vote à main levée, approuve la désignation de M. Jean-Sylvain Costerg à la 1ère commission développement économique et à la 5ème commission urbanisme et cadre de vie.

II – Urbanisme et affaires foncières :

9 – Survol de domaine public pour B&H Investissement à Plagne Montalbert

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la convention à intervenir avec la société B & INVESTISSEMENTS représentée par Madame MERCIER Hélène et d'autoriser le survol du domaine public, en façade Est du bâtiment ainsi que l'occupation du domaine public côté Sud, à Plagne Montalbert.

10 – Vente du lot n°5 au lotissement de l'Adray à Longefoy

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente à M. et Mme BONNARDOT du lot n° 5 dans le lotissement de l'Adray d'une superficie de 927 m² pour le prix de 121 000 € TTC.

III – Travaux et affaires forestières :

11 – Approbation de l'accord-cadre relatif au déneigement

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les accords-cadres à passer avec les entreprises retenues et autoriser la signature des actes d'engagement correspondants.

- . Lot 1 : SARL TRANSLOC Alain BOUZON & Fils située à 73210 AIME
- . Lot 2 : STE ALPES TP située à 73540 LA BATHIE
- . Lot 3 : SARL TRANSLOC Alain BOUZON & Fils située à 73210 AIME
- . Lot 4 : SARL TRANSLOC Alain BOUZON & Fils située sis à 73210 AIME
- . Lot 5 : SARL TRANSLOC Alain BOUZON & Fils située sis à 73210 AIME
- . Lot 6 : STE TRANSPORTS CHAVOUTIER LOIC située à 73600 MOUTIERS

12 – Convention de servitudes avec ENEDIS

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention à intervenir avec Enedis pour le raccordement électrique du centre technique municipal par la mise en place d'une canalisation souterraine.

13 – Demande de subvention ONF auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc « CSMB » pour dessertes forestières

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux d'exploitation établis et solliciter l'aide du Conseil Savoie Mont Blanc pour les travaux de dessertes forestières.

La séance du Conseil municipal est levée à 19h08.

Le Maire,
Corine Maironi-Gonthier



Pour affichage, le 7 juillet 2022

A retirer de l'affichage à compter du 9 septembre 2022